

Annnonce de la composition de gouvernement Barnier :**Des actes concrets sont possibles et attendus rapidement pour répondre aux crises du logement et de l'aménagement**

L'UNAM salue la nomination d'une nouvelle équipe Ministérielle et particulièrement les Ministres qui seront en première ligne sur les questions de logement et d'aménagement.

Agnès Pannier-Runacher, Valérie Létard, Antoine Armand et Catherine Vautrin pourront ainsi trouver auprès des aménageurs **des propositions et des solutions opérationnelles pour concilier transition environnementale, droit au développement des territoires et besoins des habitants comme des élus locaux.**

L'aménagement est un levier pour le désenclavement et la cohésion des territoires, le développement économique et la réindustrialisation du pays, la lutte contre les déserts médicaux et commerciaux, la présence des services publics, l'écologie positive, le recul de la précarité énergétique, la défense du pouvoir d'achat, la restauration de la capacité d'accéder à la propriété pour les classes moyennes et populaires. **A ce titre il doit être reconnu d'intérêt général majeur.**

Après une période de trêve qui aura suspendu trop longtemps l'action et le cheminement de nombreux dossiers essentiels pour répondre aux crises de l'aménagement et du logement, l'UNAM souhaite que les décisions les plus unanimement soutenues soient désormais prises rapidement :

- **L'adoption du décret relatif aux mesures de simplification** (*réglementaire*)
- **L'élargissement du nombre de communes classées en zone tendues** (*réglementaire*)
- **La reprise du projet de loi logement dont l'étude s'est interrompue au Sénat** (*législatif*)
- **Le rétablissement du PTZ (prêt à taux zéro)** (*législatif PLF*)
- **Le maintien du fond vert pour le recyclage urbain** (*législatif PLF*)

Ces propositions trouvent une très **large majorité à assemblée nationale** et pourraient toutes être prises **dès les prochains jours concernant la partie réglementaire, avant la fin de l'année pour celles relatives le PLF.**